

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général du Crous Clermont Auvergne

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, modifié par le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté ministériel collectif du 19.08.2004,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'arrêté rectoral du 17 juin 2021 portant nomination de Madame Caroline METAYER, Assistante Sociale au Crous Clermont-Auvergne,

Vu les besoins de continuité de service et la demande de Madame Alexandrina COUTINHO, Responsable du Service Social.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

⇒ **Madame Caroline METAYER** – Assistante sociale, pour

- les aides d'urgence financières attribuées aux étudiants jusqu'à 300 €,

ARTICLE 2 :

Madame METAYER Caroline et l'Agent Comptable du Crous sont chargées de l'exécution du présent arrêté du 4 août 2025 au 8 août 2025 inclus.

Clermont-Ferrand, le 2 juillet 2025

Spécimens de signature,

Le Directeur Général du Crous,

Alexandrina COUTINHO

Caroline METAYER

Philippe NEGRIER